



**MAUCHAMPS**

**Place Saint Jean**

**Dimanche 22 septembre 2024 de 6H à 18H**

*Restauration sur place : Colombo de poulet - riz ou Saucisses – frites  
Animations pour tous*

---

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**Article 1** – *L'animation loisirs de Mauchamps*, organise un vide-greniers destiné à la vente, l'achat ou l'échange d'objets anciens et d'objets de collection entre particuliers et commerçants.

**Article 2** - Pourront exposer les personnes physiques dont le **bulletin d'inscription dûment rempli accompagné de son règlement (chèque à l'ordre du Trésor public) et une copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport**, nous serons parvenus avant le **15 septembre 2024**. Après cette date, il ne sera plus possible d'enregistrer de nouvelles réservations.

**Article 3** - Toute annulation après le **15 septembre 2024** ne pourra donner lieu à un remboursement du montant de la réservation. Les emplacements sont établis par l'organisateur.

**Article 4** - Les objets présentés lors du vide-greniers sont sous la responsabilité des exposants. Les organisateurs ne peuvent être responsables de la perte, de la casse ou de toute détérioration des objets exposés. Toute vente alimentaire est interdite pour les exposants.

**Article 5** - Les exposants sont seuls responsables des conséquences fiscales ou pénales pouvant résulter des transactions effectuées durant le vide-greniers.

**Article 6** - L'installation des exposants se déroulera de **6 h à 8 h**. **A partir de 8 h**, les voitures devront être garées à l'extérieur de l'exposition. Pour des raisons de sécurité, un arrêté municipal stipule l'interdiction de : circuler en voitures, motos et vélos ainsi que la traversée des chevaux dans l'enceinte du vide-greniers.

**Article 7** - Les sacs poubelles, pour répondre aux obligations de l'article 8, seront apportés par les exposants.

**Article 8** - A la fin de la manifestation, les exposants devront nettoyer et rendre l'emplacement aussi propre que lors de leur arrivée le matin. Il est interdit de laisser des objets sur l'emplacement.

**Article 9** - Les exposants en signant leur demande de réservation acceptent sans réserve ce règlement.

**Nom et prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_

**Email :** \_\_\_\_\_

Je réserve \_\_\_\_\_ mètres (2ml minimum) à 5€ le mètre soit un total de \_\_\_\_\_ €.

Je souhaite garer \_\_\_\_\_ véhicule(s) au niveau de mon stand à 5€/véhicule soit un total de \_\_\_\_\_ €.

Montant total de ma réservation (ml + véhicule) : \_\_\_\_\_ €.

- ▶ La réception de ce paiement confirmera mon inscription.
- ▶ Sans ce règlement, j'ai bien noté que ma réservation ne pourra être conservée.

Je soussigné (e) : \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de deux vide-greniers au cours de l'année (pour les particuliers).

**Date et Signature :**

---

Bulletin à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie, renseignements et ou inscriptions :

- ▶ par mail à [brocantemauchamps@gmail.com](mailto:brocantemauchamps@gmail.com)
- ▶ par téléphone au **06.24.70.28.71**